



## Refus de payer des dépassements d'honoraires --> quels risques ?

Par eافت, le 11/01/2010 à 19:02

Bonjour,

Je me suis rendue chez un médecin généraliste pour un problème au genou, loin de mon domicile habituel car j'étais en déplacement (parcours de soin respecté, pas de pb de ce côté-là).

Au-delà du fait que ce médecin était particulièrement nul, celui-ci m'a facturé 26€ au lieu de 22€, sachant qu'il est secteur 1 et que j'ai vérifié ses tarifs sur ameli.fr avant d'aller le consulter. Quand je lui demande la raison du dépassement d'honoraire, il me dit que c'est parce que c'est une première consultation.

Or, cela n'était indiqué nulle part (ni sur sa fiche sur Ameli.fr, ni dans la salle d'attente, ni précisé au téléphone), et je ne serais pas allée chez lui si j'avais été au courant. Je suis étudiante, et même si ça peut-être a l'air ridicule, 4€ c'est pas rien car ça s'ajoute ensuite à ce que je vais devoir payer en pharmacie, radios complémentaires, etc. C'est surtout que la consultation a duré moins de 10 minutes, et qu'il ne m'a même pas prescrit de calmant (alors que j'ai des difficultés à marcher, m'asseoir et me lever, etc.). Si ça avait été un bon médecin, j'aurais été moins à cheval sur le principe !!!

J'ai refusé de le payer en attendant de me renseigner sur mes droits. Il a donc refusé de me donner la feuille de soin (il ne pratique pas le tiers payant).

D'où ma question : qu'est-ce que je risque à refuser de payer le dépassement d'honoraire ?

Merci d'avance